

# Les changements au 1er janvier 2020

Le changement d'année est souvent synonyme de hausses et plus rarement de baisse des prix.

Nous publions ci-dessous la fiche du site service-public.fr qui donne déjà une liste non exhaustive de ce qui nous attend.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13743>

Parmi les aspects positifs, on peut noter le reste à charge à 0 pour les lunettes et les prothèses auditives, la suspension de l'additif E 171 considéré comme toxique pour la santé humaine ou la légère baisse du prix du gaz et une stabilité du prix de l'électricité.

Par contre, la réforme des APL qui devait intervenir au 1er janvier est repoussée au 1er avril.

Le prix du timbre flambe ! Nous vous rappelons nos bons conseils ! Utilisez les timbres "gris". Cela va aussi vite et ils n'augmentent pas ( 0.86 € )

Par contre, l'homéopathie sera moins remboursée. Ce point a été curieusement oublié par service-public.fr

Les prix des services bancaires, des assurances devraient encore augmenter...

Pour résumer, quelques bonnes nouvelles parmi de nombreuses peu plaisantes !